



www.smarnu.org
Dr James Brodeur



www.amuf.fr
Dr Patrick Pelloux



www.snphar.com
Dr Michel Dru



www.samu-de-france.fr
Dr Marc Giroud

Madame Roselyne BACHELOT
Ministre de la Santé, de la Jeunesse, et du Sport
Ministère de la Santé
14 Avenue Duquesne
75007 Paris

Lundi 19 novembre 2007,

Madame le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous informer de la création en date d'aujourd'hui d'une nouvelle fédération syndicale, la Fédération de la Permanence des Soins Hospitalière (F.P.S.H.).

Les syndicats des médecins urgentistes et des médecins anesthésistes-réanimateurs qui composent cette fédération ont déjà été reçus par vos services. Ils leur ont fait part de leurs préoccupations quant à l'avenir de l'offre de soins en matière de prise en charge de l'urgence hospitalière, et singulièrement quant à l'attractivité déclinante des métiers qu'ils représentent.

Ces praticiens sont en première ligne pour animer conjointement la filière des soins urgents hospitaliers nuit et jour, tous les jours de la semaine, celle à laquelle les usagers en détresse font confiance sans réserve et de plus en plus fréquemment. Ils en partagent les contraintes, contraintes envisagées cependant avec de moins en moins d'enthousiasme par les jeunes professionnels, et acceptées avec moins de certitude par les plus anciens. La nouvelle F.P.S.H. entend répondre à leurs attentes et satisfaire au besoin des pouvoirs publics d'avoir pour les questions ayant trait à la permanence des soins un interlocuteur adapté dans le paysage syndical hospitalier.

Nous demandons que la permanence des soins hospitalière soit enfin perçue comme l'une des nobles ambitions de l'hôpital public (au même titre que l'activité programmée), et qu'un réel effort soit fait pour y attirer des praticiens de qualité.

Nous souhaitons vous rencontrer rapidement pour vous exposer une nouvelle fois les propositions que nous avançons, seules aptes à renverser la tendance à la démedicalisation de ce secteur. Nos demandes concernent la rémunération des gardes et astreintes, la modernisation de la réglementation afférente au Compte Epargne Temps et au Temps de Travail Additionnel. Vos services ont déjà reçu des notes techniques détaillant nos priorités sur chacun de ces sujets, et auront donc pu y travailler comme ils s'y sont engagés. C'est donc tout naturellement à la définition d'un accord-cadre à laquelle nous sommes présentement attachés, et ce dans le mois qui vient.

Nous nous trouvons donc dès réception par vous de cette lettre dans l'attente d'une proposition de rendez-vous, et ce en urgence, tant est grande notre volonté d'aboutir après tant de mois de sollicitations restées sans réponse. En l'absence de rencontre avec vous permettant des avancées significatives sur ces dossiers, nous envisageons très sérieusement un fort mouvement de protestation pendant la période des fêtes de fin d'année.

Nous inscrivons notre action dans la durée, et si aujourd'hui nos revendications immédiates priment, demain nous saurons être une force de propositions innovantes et contribueront à moderniser l'hôpital public dans le respect scrupuleux de ses missions de service public.

Veuillez agréer, Madame le Ministre, l'assurance de notre très haute considération,

Dr James Brodeur
(SMARNU)

Dr Michel Dru
(SNPHAR)

Dr Marc Giroud
(Samu de France)

Dr Patrick Pelloux
(AMUF)